

# Actualités des baux d'habitation

Vendredi 14 septembre 2018  
de 9h15 à 17h45

eurojuris.fr

## Animé par :

### Nicolas DAMAS

Maître de Conférences  
Université de Lorraine  
Faculté de Droit de Nancy  
Institut François Génys EA 7301  
Directeur du Diplôme Supérieur  
du Notariat - Directeur adjoint  
du Master 2 droit notarial

## Organisé par :

### Ludovic GAUVIN

Responsable de la Commission de Droit  
Immobilier  
Avocat au Barreau d'Angers  
Cabinet ANTARIUS Avocats

## Horaires :

De 9h15 à 17h45  
Soit 7 heures de formation

## Lieu :

### Siège d'Eurojuris

45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS

## Compétences / Spécialités :

Droit immobilier

## Public visé :

Avocats, huissiers, juristes,  
notaires, agences immobilières

## Renseignements :

Virginie MEREGHETTI-FILLIEUX

EUROJURIS FRANCE  
45 Quai des Grands Augustins  
75006 PARIS  
Tél : 01 46 33 07 19  
Fax : 01 46 33 98 23  
formation@eurojuris.fr

## Programme du séminaire

**Objectifs de la formation :** Identifier les nouveautés jurisprudentielles, législatives et réglementaires des 12 derniers mois. Un focus particulier sera consacré à la loi ELAN, dont l'adoption est prévue au cours de l'été 2018, et mettant en place en particulier un « bail mobilité », un nouveau dispositif d'encadrement des loyers, et des dispositions spécifiques en cas de surendettement des locataires. L'actualité jurisprudentielle, particulièrement riche, sera également détaillée.

### I – Les difficultés à résoudre lors de la conclusion du contrat de location

- Critères et enjeux de la distinction location nue/location meublée
- Création d'un bail mobilité (conditions et modalités)
- Les autorisations administratives préalables : changement d'usage/« permis de louer »
- Les documents annexes (état des lieux, diagnostics, cautionnement)
- Les parties au contrat (cotitularité ; colocation)

### II – Le contenu du contrat de location

- Le loyer (refonte de l'encadrement des loyers) et les charges (revirement de jurisprudence quant à la prescription)
- Les obligations du bailleur (logement décent/ Réparations/vétusté) et du locataire
- La vente de l'immeuble loué et le droit de préemption du locataire

### III – La fin du bail et les aspects procéduraux

- Congé par le bailleur
- Congé par le locataire
- Le dépôt de garantie et sa restitution
- Résiliation judiciaire (procédure – CCAPEX)
- Surendettement des locataires
- Expulsion

### Inscription

Le financement de ce séminaire peut être pris en charge par le : FIF-PL : 35-37 rue de Vivienne - 75083 Paris cedex 02 [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr). N'oubliez pas de faire votre demande de prise en charge individuelle au moins vingt jours avant la formation. Numéro de déclaration d'existence d'EUROJURIS FRANCE (à préciser dans votre dossier) 11 75 375 0575

Je souhaite participer au séminaire au tarif Membre : 348 € TTC, soit 290€ H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Non – Membre : 720€ TTC, soit 600 € H.T.

Je souhaite participer au séminaire au tarif Partenaire du droit non – membre (Notaires, Huissiers de justice, Magistrats) : 588 € TTC, soit 490 € H.T.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société : .....

**Conditions :** Aucune place ne sera réservée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS FRANCE. Seules les demandes de remboursement confirmées par écrit et reçues jusqu'à 2 jours avant le séminaire sont acceptées.

### Demande de formation à distance (réservé aux Membres)

Je souhaite consulter la formation en direct à distance (480 € TTC, soit 400€ H.T.)

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société : .....

**Conditions :** Le dispositif de visio-conférence ne sera mis en place qu'au-delà de trois inscriptions par séminaire. La tenue effective de la formation à distance vous sera annoncée 15 jours avant le séminaire. A partir de votre confirmation, aucun remboursement de la formation à distance ne pourra avoir lieu. Le participant doit disposer d'une connexion internet et se rendre disponible la journée du séminaire aux horaires indiqués. Le participant peut poser ses questions en direct.

### Demande de documentation

Je ne peux pas assister au séminaire EUROJURIS mais souhaite en recevoir la documentation (textes, jurisprudences ... ) au prix de 50€ HT (60€ TTC) l'unité.

Nom : ..... Prénom : .....  
Cabinet - Société : .....

**Conditions :** Aucune documentation ne sera envoyée sans son règlement, à adresser accompagné de ce bulletin au Siège d'EUROJURIS France.